



Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> Connaître les règles de conduite et de manœuvres en sécurité Obtenir le CACES® correspondant
Public et prérequis	<ul style="list-style-type: none"> Toute personne appelée à conduire un chariot élévateur Maîtrise suffisante de la langue Française pour la compréhension des instructions
Durée	<ul style="list-style-type: none"> 3 jours + 1 jour tests soit 28 heures
Méthodes et Moyens pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> Vidéo projection de documents. Mise en œuvre d'outils pédagogiques favorisant la participation active des stagiaires Alternance théorie et pratique Remise de documents résumant le contenu de la formation.
Validation	<ul style="list-style-type: none"> CACES® : le participant passera les tests théoriques et pratiques conformément à la recommandation R 489 de la CNAM Une attestation de formation nominative

CONTENU

Catégories selon la R 489 de la CNAM

PARTIE THEORIQUE



Sensibilisation à la sécurité :

- L'accident du travail
- Responsabilités (chef d'entreprise – conducteur)
- Prévention des accidents du travail
- Rôles des différentes instances

Part d'accidents dus aux chariots élévateurs

Réglementation et recommandation relatives aux chariots élévateurs :

- Décret n° 98-1084 du 02 décembre 1998
- Arrêté du 02 décembre 1998
- (Recommandation R489 de la CNAM)

Présentation du chariot élévateur :

- Technologie
- Les différents types de chariots
- Adaptation d'organes de préhension spécifiques

Notions physiques de levage :

- Masse, poids, force, centre de gravité...
- Couple de renversement du chariot élévateur

Plaques de charge des chariots élévateurs :

- Différents types de plaques
- Lecture et interprétation
- Plaque d'identification du chariot



CONTENU

Vérifications des chariots :

- Journalières
- Hebdomadaires
- Périodiques

Règles de conduite et de sécurité :

- Respect des règles / Signalisation
- Circulation à vide et en charge
- Opérations de gerbage et dégerbage
- Chargement de véhicules...
- Interdictions

PARTIE PRATIQUE

Pour toutes les catégories de chariot automoteur :

Pour les débutants une prise en main des appareils est nécessaire, réalisations de manœuvres spécifiques afin que le stagiaire s'assure par lui-même des capacités du matériel.

- Connaissance avec l'appareil et ses différents organes
- Adéquation du chariot à l'opération de manutention
- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste
- Circulation à vide en charge, en marche avant et en marche arrière, en virage et arrêt du chariot en position de sécurité
- Repérer les anomalies et les difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie
- Effectuer les opérations de maintenance de son ressort (maintenance de 1er niveau)

Exercices liés la conduite et à l'application des règles de sécurité en fonction des catégories concernées :

Note : les cases grisées correspondent aux manœuvres concernées par la catégorie

Exercices spécifiques	Points d'évaluations selon R489	Cat.1A	Cat.1B	Cat.2B	Cat.3	Cat.5
Conduite	A vide					
	En charge					
	Avec une remorque vide					
	Avec une remorque chargée					
	Sur plan incliné					
Manœuvres	Prise et dépose au sol d'une charge palettisée					
	Gerber / dégerber 3 charges en pile					
	Stocker / déstocker 3 palettes à 3 niveaux d'un palettier					
	Chargement déchargement d'un véhicule par l'arrière depuis un quai					
	S'assurer de l'adéquation du chariot					
	Attelage / décrochage d'une ou plusieurs remorques au chariot / arrimage charge sur remorque					
	Charger / décharger un véhicule depuis le sol					
	Transport / dépose d'une charge longue et/ou container rigide contenant liquide et/ou charge déformable					
	Stocker / déstocker 4 palettes à 4 niveaux d'un palettier					

Remarques :

L'aptitude médicale au poste de conducteur doit être vérifiée avant délivrance de l'autorisation de conduite- point « a » de l'article 3 de l'arrêté du 02 décembre 1998. **Suivant le point « C » de l'article 3 de l'arrêté du 02 décembre 1998, le conducteur devra avant la délivrance de l'autorisation de conduite : connaître les lieux et les instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation des chariots automoteurs à conducteur porté.**

Nota : Les stagiaires devront s'équiper d'une tenue de travail et de chaussures de sécurité.